



Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 9 chaâbane 1434 – 18 juin 2013

156^{ème} année

N° 49

Sommaire

Lois

- Loi n° 2013-24 du 17 juin 2013**, portant ratification de la convention de prêt conclue à Tunis le 8 novembre 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Turque à titre d'appui budgétaire par le refinancement de projets d'infrastructure 1916
- Loi n° 2013-25 du 17 juin 2013**, portant ratification de la convention de prêt conclue à Tunis le 16 novembre 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la Banque Turque d'Import-Export pour le financement de l'acquisition de biens d'équipement d'origine turque et la réalisation de projets prioritaires dans les secteurs public et privé 1916

Décrets et Arrêtés

Présidence de la République

- Arrêté du directeur du cabinet présidentiel du 27 mai 2013, portant délégation de signature en matière disciplinaire 1917

Présidence du Gouvernement

- Décret n° 2013-2394 du 4 juin 2013**, portant nomination de membres au conseil de l'instance nationale de lutte contre la corruption 1917
- Nomination d'un chargé de mission 1918
- Nomination d'un sous directeur 1918

Ministère de la Défense Nationale

- Nomination du directeur de l'institut de la défense nationale 1918

Ministère de la Justice

- Détachement de magistrats 1918

Nomination d'un directeur	1918
Nomination de chefs de greffe de juridiction.....	1918
Démission d'un magistrat	1919
Cessation de fonctions d'un directeur	1919
Ministère de l'Intérieur	
Arrêté du ministre de l'intérieur du 16 mai 2013, portant délégation de signature.....	1919
Ministère des Affaires Etrangères	
Maintien en activité dans le secteur public	1919
Ministère des Finances	
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la manufacture des tabacs de Kairouan	1920
Ministère de la Santé	
Nomination de chefs de circonspection sanitaire	1920
Nomination de chefs de service hospitalier	1920
Nomination d'un chef de service.....	1920
Nomination d'analystes en chef.....	1920
Arrêté du ministre de la santé du 17 juin 2013, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'infirmier major de la santé publique.....	1920
Nomination de membres au conseil d'établissement de l'office national du thermalisme et de l'hydrothérapie.....	1921
Nomination de deux membres au conseil d'entreprise de l'agence nationale de contrôle sanitaire et environnemental des produits	1921
Nomination du président du comité médical au conseil d'administration de l'institut national « El Mongi Ben Hmida » de neurologie de Tunis.....	1921
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Nomination de professeurs d'enseignement supérieur	1921
Nomination de maître de conférences.....	1922
Liste de promotion au choix au grade de technicien de laboratoire au titre de l'année 2011	1923
Ministère de l'Agriculture	
Nomination d'un chargé de mission.....	1923
Nomination de commissaires régionaux au développement agricole	1923
Nomination d'un directeur	1923
Nomination d'un sous-directeur	1923
Nomination d'un chef de service.....	1923
Intégration au grade d'ingénieur en chef	1923
Nomination d'assistants hospitalo-universitaires en médecine vétérinaire	1923
Cessation de fonctions d'un directeur général	1923
Cessation de fonctions de commissaires régionaux au développement agricole.	1923
Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	
Nomination de conseillers rapporteurs	1924
Ministère de l'Equipement et de l'Environnement	
Nomination de directeurs	1924
Nomination de sous-directeurs	1924
Nomination d'un ingénieur en chef	1924
Nomination d'un conservateur en chef des bibliothèques et ou de documentation..	1924
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de l'office de la topographie et du cadastre	1924
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la société de promotion du Lac de Tunis	1924
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la société Tunisie Autoroutes	1924

Ministère des Technologies de l'Information et de la Communication	
Nomination de deux membres au conseil d'administration de la société nationale des télécommunications.....	1924
Ministère du Tourisme	
Maintien en activité dans le secteur public	1925
Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'institut Tunisien de la compétitivité et des études quantitatives	1925
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'agence de promotion de l'investissement extérieur.....	1925
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'agence tunisienne de la coopération technique.....	1925
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'office de développement du Sud.....	1925
Ministère de l'Education	
Arrêté du ministre de l'éducation du 11 juin 2013, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.....	1925
Arrêté du ministre de l'éducation du 11 juin 2013, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.....	1926
Ministère de l'Industrie	
Décret n° 2013-2441 du 6 juin 2013 , portant création d'une unité de gestion par objectifs au ministère de l'industrie pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat et fixant son organisation et les modalités de son fonctionnement	1926
Nomination d'un sous-directeur	1928
Octroi d'une dérogation pour exercer dans le secteur public.....	1928

Loi n° 2013-24 du 17 juin 2013, portant ratification de la convention de prêt conclue à Tunis le 8 novembre 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Turque à titre d'appui budgétaire par le refinancement de projets d'infrastructure (1).

Au nom du peuple,

L'assemblée nationale constituante ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique - Est ratifiée, la convention de prêt annexée à la présente et conclue à Tunis le 8 novembre 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Turque d'un montant de deux cent millions (200.000.000) USD à titre d'appui budgétaire par le refinancement de projets d'infrastructure.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 17 juin 2013.

Le Président de la République
Mohamed Moncef El Marzougui

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée nationale constituante dans sa séance du 5 juin 2013.

Loi n° 2013-25 du 17 juin 2013, portant ratification de la convention de prêt conclue à Tunis le 16 novembre 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la Banque Turque d'Import-Export pour le financement de l'acquisition de biens d'équipement d'origine turque et la réalisation de projets prioritaires dans les secteurs public et privé (1).

Au nom du peuple,

L'assemblée nationale constituante ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique - Est ratifiée, la convention de prêt annexée à la présente loi et conclue à Tunis le 16 novembre 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la Banque Turque d'Import-Export d'un montant de deux cent millions (200.000.000) dollars américains pour le financement de l'acquisition de biens d'équipement d'origine turque et la réalisation de projets prioritaires dans les secteurs public et privé.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 17 juin 2013.

Le Président de la République
Mohamed Moncef El Marzougui

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée nationale constituante dans sa séance du 5 juin 2013.

décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Arrêté du directeur du cabinet présidentiel du 27 mai 2013, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le directeur du cabinet présidentiel,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 90-1953 du 26 novembre 1990, portant organisation des services de la Présidence de la République, tel qu'il a été complété par le décret n° 2001-2136 du 15 septembre 2001 et le décret n° 2012-2473 du 16 octobre 2012,

Vu le décret n° 2011-503 du 10 mai 2011, portant nomination de Monsieur Brahim Nafaa conseiller principal auprès du Président de la République,

Vu le décret n° 2011-723 du 15 juin 2011, chargeant Monsieur Brahim Nafaa des fonctions de directeur général des services communs à la Présidence de la République,

Vu l'arrêté Républicain n° 2013-69 du 2 mai 2013, portant nomination de Monsieur Adnène Mancerc directeur du cabinet Présidentiel.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi susvisée n° 83-112 du 12 décembre 1983, Monsieur Brahim Nafaa, conseiller des services publics, conseiller principal auprès du Président de la République, directeur général des services communs à la Présidence de la République, est habilité à signer par délégation du directeur du cabinet présidentiel les rapports de traduction devant le conseil de discipline et les décisions des sanctions disciplinaires, à l'exception des décisions de révocation.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 2 mai 2013.

Tunis, le 27 mai 2013.

Le Directeur du Cabinet Présidentiel

Adnène Mancerc

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2013-2394 du 4 juin 2013, portant nomination de membres au conseil de l'instance nationale de lutte contre la corruption.

Le chef du gouvernement,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu le décret-loi n° 2011-120 du 14 novembre 2011, relatif à la lutte contre la corruption,

Vu le décret n° 2012-129 du 5 avril 2012, portant nomination du président de l'instance nationale de lutte contre la malversation,

Vu l'arrêté Républicain n° 2013-43 du 14 mars 2013, portant nomination de Monsieur Ali Larayedh chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2013-1372 du 15 mars 2013, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu la délibération du conseil des ministres et après information du Président de la République.

Décète :

Article premier - Sont nommées membres au conseil de l'instance nationale de lutte contre la corruption, Mesdames et Messieurs dont les noms suivent :

- Monsieur Slaheddine Zahhaf,
- Monsieur Mohamed Ayadi,
- Monsieur Mohamed Trabelsi,
- Monsieur Imed Derouiche,
- Monsieur Abdelnasseur Ben Hmida,

- Monsieur Khaled Laadhari,
- Monsieur Ramzi Jalel,
- Monsieur Youness Massmoudi,
- Madame Najet Souissi,
- Monsieur Khaled Arbi,
- Monsieur Nejb Laabidi,
- Madame Afifa Nabli,
- Monsieur Mouldi Jendoubi,
- Monsieur Mohamed Naceur Jeljeli,
- Monsieur Abdelmadjid Zar,
- Monsieur Mounir Graja,
- Monsieur Aymen Zriba,
- Monsieur Lassaad Ben Ahmed,
- Monsieur Abdellatif Fourati,
- Monsieur Ali Louati,
- Monsieur Zouhaier Hachemi,
- Monsieur Hmida Ben Azaiz,
- Monsieur Taoufik Chemmeri,
- Monsieur Lassaad Msahli,
- Monsieur Skander Sallami,
- Madame Najoua Bouassida.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 4 juin 2013.

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

Par décret n° 2013-2395 du 5 juin 2013.

Monsieur Nizar Alaya est nommé chargé de mission au cabinet du ministre auprès du chef du gouvernement chargé des affaires économiques, à compter du 1^{er} mai 2013.

Par décret n° 2013-2396 du 11 juin 2013.

Monsieur Mehrez Hafsi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur d'administration centrale à la Présidence du gouvernement.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Par arrêté Républicain n° 2013-158 du 6 juin 2013.

Le colonel-major Mohamed Foued Aloui est nommé directeur de l'institut de défense nationale, à compter du 8 décembre 2012.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Par décret n° 2013-2397 du 6 juin 2013.

Madame Sarra Oueslati, magistrat de troisième grade, est détachée de nouveau auprès du ministère des finances pour une période de dix mois, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Par décret n° 2013-2398 du 6 juin 2013.

Monsieur Néjib Henane, magistrat de troisième grade, est détaché auprès du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour une période d'une année, à compter du 1^{er} avril 2013.

Par décret n° 2013-2399 du 5 juin 2013.

Monsieur Nejb Ben Mefteh, administrateur, est chargé des fonctions de directeur régional de la direction régionale du ministère de la justice à Sfax.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 92-1331 du 20 juillet 1992, l'intéressé bénéficie de l'emploi de directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-2400 du 5 juin 2013.

Monsieur Mokhtar Ben Abdallah, administrateur conseiller de greffe de juridiction, est chargé des fonctions de chef de greffe du tribunal de première instance de Sfax 2.

Par décret n° 2013-2401 du 5 juin 2013.

Monsieur Ameer Filali, administrateur conseiller de greffe de juridiction, est chargé des fonctions de chef de greffe du tribunal de première instance de Monastir.

Par décret n° 2013-2402 du 5 juin 2013.

Madame Radhia Ben Mrad, administrateur conseiller de greffe de juridiction, est chargée des fonctions de chef de greffe de la cour d'appel de Sousse avec emploi et avantages de sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-2403 du 5 juin 2013.

Monsieur Imed Weli, administrateur conseiller de greffe de juridiction, est chargé des fonctions de chef de greffe du tribunal de première instance de Grombalia.

Par décret n° 2013-2404 du 5 juin 2013.

Monsieur Ridha Bouderbela, administrateur conseiller de greffe de juridiction, est chargé des fonctions de chef de greffe du tribunal de première instance de l'Ariana.

Par décret n° 2013-2405 du 5 juin 2013.

Monsieur Belgacem Gareb, administrateur conseiller de greffe de juridiction, est chargé des fonctions de chef de greffe de la cour d'appel de Gabès, avec emploi et avantages de sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-2406 du 5 juin 2013.

La démission de Monsieur Lassaâd Chennoufi, magistrat de troisième grade, est acceptée à compter du 2 mai 2013.

Par décret n° 2013-2407 du 6 juin 2013.

Monsieur Rachid Guezguez, administrateur en chef, est déchargé des fonctions de directeur des affaires administratives au ministère de la justice.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté du ministre de l'intérieur du 16 mai 2013, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2011-1261 du 5 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-462 du 2 mai 2011, chargeant Monsieur Hédi Majdoub, conseiller des services publics, des fonctions de chef du cabinet du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2013-1372 du 15 mars 2013, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe premier de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Hédi Majdoub, conseiller des services publics, chargé des fonctions de chef du cabinet du ministre de l'intérieur, est habilité à signer, par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions du cabinet, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Monsieur Hédi Majdoub est autorisé à subdéléguer sa signature aux fonctionnaires des catégories « A » et « B » soumis à son autorité, conformément aux conditions fixées par l'article 2 du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975.

Art. 3 - Le présent arrêté prend effet à compter du 15 mars 2013 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 mai 2013.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Ben Jeddou

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

**MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES**

Par décret n° 2013-2408 du 5 juin 2013.

Monsieur Othman Jerandi, ministre plénipotentiaire hors classe, est maintenu en activité dans le secteur public, à compter du 1^{er} septembre 2012 jusqu'au 31 décembre 2012.

Par décret n° 2013-2409 du 5 juin 2013.

Monsieur Abderraouf Ben Houria, conseiller des affaires étrangères, est maintenu en activité dans le secteur public, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 24 février 2013.

Par arrêté du ministre des finances du 28 mai 2013.

Monsieur Mohamed Salah Chebbi El Ahsan est nommé administrateur représentant la régie nationale des tabacs et des allumettes au conseil d'administration de la manufacture des tabacs de Kairouan, et ce, à compter du 19 mars 2012.

Par décret n° 2013-2410 du 5 juin 2013.

Le docteur Anouar Belhaj Eltaif, médecin principal de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de circonscription sanitaire de Mazouna du gouvernorat de Sidi Bouzid.

Par décret n° 2013-2411 du 5 juin 2013.

Le docteur Mohsen Rahmouni, médecin principal de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de circonscription sanitaire de Rmada de gouvernorat du Tataouine.

Par décret n° 2013-2412 du 5 juin 2013.

Le docteur Samia Mnif épouse Marrakchi, maître de conférences agrégée hospitalo-universitaire en médecine, est chargée des fonctions de chef de service du laboratoire d'hématologie à l'institut Pasteur de Tunis.

Par décret n° 2013-2413 du 5 juin 2013.

Madame Nedja Harheche épouse Azouzi, pharmacien major de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de la pharmacie au groupement de santé de base de Tunis Nord.

Par décret n° 2013-2414 du 5 juin 2013.

Le docteur Taleb Majed, médecin principal de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de médecine à l'hôpital de circonscription de Tadjerouine.

Par décret n° 2013-2415 du 5 juin 2013.

Monsieur Ridha Bouzid, administrateur conseiller de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service des bâtiments, équipement, matériel et de la maintenance au groupement de santé de base de Manouba (établissement hospitalier de la catégorie « A » au ministère de la santé).

Par décret n° 2013-2416 du 5 juin 2013.

Monsieur Sami Tazarki et Monsieur Mohamed Imed Lassoued, analystes centraux, sont nommés dans le grade d'analyste en chef au corps des analystes et techniciens de l'informatique des administrations publiques.

Arrêté du ministre de la santé du 17 juin 2013, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'infirmier major de la santé publique.

Le ministre de la santé,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 2000-1690 du 17 juillet 2000, portant statut particulier du corps des infirmiers de la santé publique, tel qu'il a été modifié par le décret n° 2011-919 du 7 juillet 2011,

Vu l'arrêté Républicain n° 2013-43 du 14 mars 2013, portant nomination de Monsieur Ali Larayedh chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2013-1372 du 15 mars 2013, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 28 juillet 2003, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'infirmier major de la santé publique, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du 13 décembre 2010.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de la santé, le 16 juillet 2013 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'infirmier major de la santé publique.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 557 postes.

Art. 3 - La date de clôture des inscriptions est fixée au 20 juin 2013.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 17 juin 2013.

Le ministre de la santé

Abdellatif Mekki

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

Par arrêté du ministre de la santé du 28 mai 2013.

Sont nommés membres au conseil d'établissement de l'office national du thermalisme et de l'hydrothérapie :

- Monsieur El Aid Bou Teraa : représentant du ministère des finances, et ce, à compter du 29 avril 2013,

- Monsieur Zouhayer Ben Amor : représentant du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, et ce à compter du 24 avril 2013,

- Monsieur Samir El Kaabi : représentant du ministère de l'équipement et de l'environnement, et ce, à compter du 25 avril 2013.

Par arrêté du ministre de la santé du 4 juin 2013.

Madame Sana El Smaali est nommée membre représentant l'institut national de la normalisation et de la propriété industrielle à la commission des eaux conditionnées au sein de l'office national du thermalisme et de l'hydrothérapie en remplacement de Madame Afraa Jouini, et ce, à compter du 19 mars 2013.

Par arrêté du ministre de la santé du 28 mai 2013.

Monsieur Adel Gtat est nommé membre représentant le ministère de l'équipement et de l'environnement au conseil d'entreprise de l'agence nationale de contrôle sanitaire et environnemental des produits, en remplacement de Monsieur Hédi Amamou, et ce, à compter du 15 mars 2013.

Par arrêté du ministre de la santé du 28 mai 2013.

Monsieur Abdelkader Timoumi est nommé membre représentant le ministère du commerce et de l'artisanat au conseil d'entreprise de l'agence nationale de contrôle sanitaire et environnemental des produits, en remplacement de Monsieur Sami Bou Aziz, et ce, à compter du 14 mars 2013.

Par arrêté du ministre de la santé du 28 mai 2013.

Le professeur Chokri Kadour est nommé président du comité médical au conseil d'administration de l'institut national « El Mongi Ben Hmida » de neurologie de Tunis, en remplacement de Madame Najoua El Gharbi, et ce, à compter du 4 mars 2013.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Par décret n° 2013-2417 du 5 juin 2013.

Les maîtres de conférences dont les noms suivent sont nommés dans le grade de professeur d'enseignement supérieur conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et prénom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Mohamed Sami Aifa	Centre de biotechnologie de Sfax	Génie biologique	26 novembre 2012
Monji Bouaicha	Centre des recherches et des technologies de l'énergie de Borj-Cedria	Physique	6 décembre 2012
Latifa El Gamar Bousalmi	Centre de recherches et des technologies des eaux de Borj-Cedria	Génie chimique	14 décembre 2012

Par décret n° 2013-2418 du 5 juin 2013.

Monsieur Abdellatif Bouazizi, maître de conférences, est nommé dans le grade de professeur de l'enseignement supérieur en sciences du hadith à l'institut supérieur de la civilisation islamique de Tunis, à compter du 24 octobre 2012.

Par décret n° 2013-2419 du 5 juin 2013.

Les maîtres assistants, dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de maître de conférences conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et prénom	Etablissement	Discipline	Date d'effet de la nomination
Mohamed Essghaier Gaid	Institut supérieur de beaux arts de Sousse	Sciences géologiques	07/11/2012
Sonia Ayachi Gannouchi	Institut supérieur de gestion de Sousse	Informatique de gestion	09/11/2012
Adel Daouas	Institut supérieur d'informatique et des techniques de communication de Hammam Sousse	Mathématiques	28/11/2012
Hassen Aydi	Institut supérieur d'informatique et des techniques de communication de Hammam Sousse	Mathématiques	28/11/2012
Adel Kheder	Ecole nationale d'ingénieurs de Sousse	Systèmes électriques	28/11/2012
Thameur Ghozzi	Faculté des lettres et des sciences humaines de Sousse	Langue lettres et civilisation arabes	30/11/2012
Bouraoui Ouni	Ecole nationale d'ingénieurs de Sousse	Electronique et micro électronique	14/12/2012
Habib Ben Ali	Faculté de médecine Sousse	Biologie et physiologie animale	24/12/2012
Mohamed Ben Mimoun	Faculté des sciences économiques et de gestion de Sousse	Sciences économiques	10/01/2013
Khalil Hajlaoui	Ecole nationale d'ingénieurs de Sousse	Génie mécanique	21/01/2013
Sami Chatti	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Sousse	Génie mécanique	21/01/2013
Mohamed Ali Terres	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Sousse	Génie mécanique	21/01/2013

Par décret n° 2013-2420 du 5 juin 2013.

Les maîtres assistants de l'enseignement supérieur, dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de maître de conférences conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Hakim Gabtni	Centre de recherches et des technologies des eaux de Borj-Cedria	Sciences géologiques	7 novembre 2012
Ismail Trabelsi	Centre de recherches et des technologies des eaux de Borj-Cedria	Sciences géologiques	7 novembre 2012
Faycel Brini	Centre de biotechnologie de Sfax	Génie biologique	8 décembre 2012
Wafa Safi	Institut national de recherche et d'analyse physico-chimique	Chimie	25 décembre 2012
Ibtisem Hamrouni	Centre de biotechnologie à la technopôle de Borj-Cedria	Biologie et physiologie végétale	27 décembre 2012
Nabil Ben Yousef	Centre de biotechnologie à la technopôle de Borj-Cedria	Biologie et physiologie végétale	27 décembre 2012

Liste des agents à promouvoir au choix au grade de technicien de laboratoire au titre de l'année 2011

- 1- Mnawar Dhahri,
- 2- Ali Ezzedini,
- 3- Hamda Hadj Taher,
- 4- Mohamed Habib Maamar.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Par décret n° 2013-2421 du 5 juin 2013.

Monsieur Maher Sellami, conseiller des services publics, est nommé chargé de mission auprès du cabinet du ministre de l'agriculture, à compter du 11 janvier 2013.

Par décret n° 2013-2422 du 14 mai 2013.

Monsieur Mohamed Nasri, ingénieur général, est chargé des fonctions de commissaire régional au développement agricole de l'Ariana, et ce, à compter du 19 juillet 2012.

Par décret n° 2013-2423 du 14 mai 2013.

Monsieur Noureddine Ferchichi, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de commissaire régional au développement agricole de Bizerte, et ce, à compter du 19 juillet 2012.

Par décret n° 2013-2424 du 5 juin 2013.

Monsieur Hassouna Ben Dhiaf, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur des travaux à la régie du matériel de terrassement agricole relevant du ministère de l'agriculture.

Par décret n° 2013-2425 du 5 juin 2013.

Monsieur Taoufik Jelassi, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de sous-directeur des parcs à la direction technique à la régie des sondages hydrauliques relevant du ministère de l'agriculture.

Par décret n° 2013-2426 du 5 juin 2013.

Monsieur Béchir Beklouti, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service à la cellule du suivi de la gestion de la filière hydraulique au bureau de la planification et des équilibres hydrauliques relevant du cabinet du ministre de l'agriculture.

Par décret n° 2013-2427 du 5 juin 2013.

Monsieur Mohamed El Messai est intégré dans le grade d'ingénieur en chef au ministère de l'agriculture, à compter du 1^{er} novembre 2012.

Par décret n° 2013-2428 du 5 juin 2013.

Les candidats dont les noms suivent sont nommés assistants hospitalo-universitaires en médecine vétérinaire, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et prénom	Discipline	Affectation	Date de nomination
Mediha Khamassi Khbou	Maladies contagieuses, zoonoses et législation sanitaire	Ecole nationale de médecine vétérinaire de Sidi Thabet	1 ^{er} mars 2013
Imen Ben Salem	Zootecnie et économie rurale		1 ^{er} mars 2013
Mounir Jebali	Hygiène et industrie des denrées alimentaires d'origine animale	Ministère de la défense nationale	21 décembre 2012

Par décret n° 2013-2429 du 5 juin 2013.

Monsieur Bahaeddine Jradi, ingénieur général, est déchargé des fonctions de directeur général de l'agence de la vulgarisation et de la formation agricoles relevant du ministère de l'agriculture, et ce, à compter du 6 février 2012.

Par décret n° 2013-2430 du 5 juin 2013.

Monsieur Salah Touibi, ingénieur en chef, est déchargé des fonctions de commissaire régional au développement agricole de Bizerte, et ce, à compter du 19 juillet 2012.

Par décret n° 2013-2431 du 5 juin 2013.

Monsieur Ali Skhiri, ingénieur général, est déchargé des fonctions de commissaire régional au développement agricole de l'Ariana, et ce, à compter du 19 juillet 2012.

**MINISTERE DES DOMAINES DE
L'ETAT ET DES AFFAIRES
FONCIERES**

Par décret n° 2013-2432 du 6 juin 2013.

Sont nommés dans le grade de conseiller rapporteur auprès des services du contentieux de l'Etat au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, Mesdames et Messieurs :

- Anisa Bechir,
- Zine El Abidine Saadallah,
- Nabihha Mliki,
- Moufida Znidi,
- Houcine Aouadi,
- Ines Haouari,
- Jamila Bouajina,
- Faouzi Akil,
- Sahbi Besbes,
- Jalel Romdhane.

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Par décret n° 2013-2433 du 5 juin 2013.

Monsieur Mongi Laâmiri, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur des ports aériens relevant de la direction générale des services aériens et maritimes au ministère de l'équipement et de l'environnement (secteur de l'équipement).

Par décret n° 2013-2434 du 5 juin 2013.

Monsieur Adel Hachicha, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de bureau des relations avec le citoyen au ministère de l'équipement et de l'environnement (secteur de l'équipement).

En vertu des dispositions de l'article 5 du décret n° 93-1549 du 26 juillet 1993, portant création des bureaux des relations avec le citoyen, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages de directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-2435 du 5 juin 2013.

Monsieur Houcine Toumi Khadimallah, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur des travaux à la direction des ports aériens relevant de la direction générale des services aériens et maritimes au ministère de l'équipement et de l'environnement (secteur de l'équipement).

Par décret n° 2013-2436 du 5 juin 2013.

Monsieur Mounir Kaffel, administrateur, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires administratives, financières, foncières et des archives à la direction régionale de l'équipement de Manouba.

Par décret n° 2013-2437 du 5 juin 2013.

Madame Yousr Chtourou épouse Koubaa, ingénieur principal, est nommée au grade d'ingénieur en chef à l'agence d'urbanisme du Grand Tunis.

Par décret n° 2013-2438 du 5 juin 2013.

Madame Radhia Ben Abdallah épouse Ben M'rad, conservateur de bibliothèques ou de documentation, est nommée au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation, à l'agence d'urbanisme du Grand Tunis.

Par arrêté du ministre de l'équipement et de l'environnement du 4 juin 2013.

Monsieur Mohamed Moakher est nommé administrateur représentant le ministère de l'agriculture au conseil d'administration de l'office de la topographie et du cadastre et ce, en remplacement de Monsieur Youssef Rouabah.

Par arrêté du ministre de l'équipement et de l'environnement du 4 juin 2013.

Monsieur Hédi Dammak est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de la société de promotion du Lac de Tunis et ce, en remplacement de Monsieur Abdellatif Chaabane.

Par arrêté du ministre de l'équipement et de l'environnement du 4 juin 2013.

Monsieur Ramzi Jalal est nommé administrateur représentant le ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières au conseil d'administration de la société Tunisie Autoroutes et ce, en remplacement de Monsieur Mohamed Ali Neili.

**MINISTERE DES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION**

Par arrêté du ministre des technologies de l'information et de la communication du 4 juin 2013.

Sont nommés membres au conseil d'administration de la société nationale des télécommunications :

- Monsieur Mohamed Siala, représentant l'Etat, et ce, en remplacement de Monsieur Ridha Guellouz,

- Monsieur Jalel Edine Ben Rjeb, représentant l'Etat, et ce, en remplacement de Monsieur Youssef Bouhlal.

MINISTERE DU TOURISME

Par décret n° 2013-2439 du 5 juin 2013.

Monsieur Mohamed Seifallah Lasram, administrateur général à l'office national du tourisme tunisien, est maintenu en activité pour une période d'une quatrième année, à compter du 1^{er} janvier 2012 (à titre de régularisation).

Par décret n° 2013-2440 du 5 juin 2013.

Monsieur Mohamed Seifallah Lasram, administrateur général à l'office national du tourisme tunisien, est maintenu en activité pour une période d'une cinquième année, à compter du 1^{er} janvier 2013.

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE**

Par arrêté du ministre du développement et de la coopération internationale du 28 mai 2013.

Monsieur Khaled Salhi est nommé membre représentant le ministère du commerce et de l'artisanat au conseil d'entreprise de l'institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives en remplacement de Monsieur Mohamed Béchir Troudi.

Par arrêté du ministre du développement et de la coopération internationale du 28 mai 2013.

Madame Bisma Trabelsi est nommée membre représentant le ministère du commerce et de l'artisanat au conseil d'entreprise de l'agence de promotion de l'investissement extérieur.

Par arrêté du ministre du développement et de la coopération internationale du 28 mai 2013.

Madame Raoudha Ben Marzouk est nommée membre représentant le ministère de la santé au conseil d'entreprise de l'agence tunisienne de la coopération technique en remplacement de Monsieur Mohamed Chouikha.

Par arrêté du ministre du développement et de la coopération internationale du 28 mai 2013.

Monsieur Mohamed Lazhar Hsaini est nommé membre représentant le gouvernorat de Gafsa au conseil d'entreprise de l'office de développement du Sud en remplacement de Monsieur Mohamed Moncef Naggedh.

MINISTERE DE L'EDUCATION

Arrêté du ministre de l'éducation du 11 juin 2013, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Le ministre de l'éducation,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2009-113 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté du 31 mai 2000, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Arrête :

Article premier – Il est ouvert au ministère de l'éducation, le 29 juillet 2013 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, et ce, dans la limite d'un seul (1) poste.

Art. 2 – La liste des candidatures sera close le 28 juin 2013.

Tunis, le 11 juin 2013.

Le ministre de l'éducation
Salem Labiadh

Vu
Le Chef du Gouvernement
Ali Larayedh

Arrêté du ministre de l'éducation du 11 juin 2013, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Le ministre de l'éducation,

Vu la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2009-113 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté du 31 mai 2000, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Arrête :

Article premier – Il est ouvert au ministère de l'éducation, le 29 juillet 2013 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, et ce, dans la limite de trois (3) postes.

Art. 2 – La liste des candidatures sera close le 28 juin 2013.

Tunis, le 11 juin 2013.

Le ministre de l'éducation

Salem Labiadh

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Décret n° 2013-2441 du 6 juin 2013, portant création d'une unité de gestion par objectifs au ministère de l'industrie pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat et fixant son organisation et les modalités de son fonctionnement.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre de l'industrie,

Vu la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 67-53 du 8 décembre 1967, portant loi organique du budget, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2004-42 du 13 mai 2004,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnes de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 95-916 du 22 mai 1995, fixant les attributions du ministère de l'industrie, tel que modifié et complété par le décret 2010- 3215 du 13 décembre 2010,

Vu le décret n° 96-1236 du 6 juillet 1996, portant création des unités de gestion par objectifs,

Vu le décret n° 2000-134 du 18 janvier 2000, portant organisation du ministère de l'industrie, tel que modifié et complété par le décret n° 2007-2970 du 19 novembre 2007 et le décret n° 2010-617 du 5 avril 2010,

Vu le décret n° 2006-1245 du 24 avril 2006, fixant le régime d'attribution et de retrait des emplois fonctionnels d'administration centrale,

Vu le décret n° 2007-893 du 10 avril 2007, portant création d'un comité ministériel pour la coordination et la conduite du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat par objectifs et fixant ses attributions, sa composition et les modalités de son fonctionnement,

Vu le décret n° 2008-2899 du 25 août 2008, portant création d'unités de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat et fixant leur organisation et modalités de leur fonctionnement,

Vu le décret n° 2008-4112 du 30 décembre 2008, portant création d'une unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat et fixant son organisation et les modalités de son fonctionnement,

Vu l'avis du ministre des finances,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Vu la délibération du conseil des ministres et après information du Président de la République.

Décète :

Article premier - Il est créé au ministère de l'industrie une unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat placée sous l'autorité du ministre de l'industrie.

Art. 2 - L'unité de gestion par objectifs créée par l'article premier du présent décret a pour mission :

- la coordination des différentes étapes de mise en œuvre avec l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat créée au ministère des finances par le décret susvisé n° 2008-4112 du 30 décembre 2008,

- la conduite et le suivi des différents travaux relatifs à la mise en place de la gestion budgétaire par objectifs au sein du ministère,

- l'encadrement des agents du ministère intervenant dans la mise en place de la réforme, dans l'élaboration, l'exécution et le suivi du budget,

- l'élaboration des programmes et actions,

- l'aide à :

* la fixation des indicateurs de performance pour chaque programme,

* la préparation et l'actualisation du cadre des dépenses à moyen terme sectoriel,

* la préparation des rapports et documents qui accompagnent les projets de budget annuels, selon la nouvelle présentation,

* la création au profit des intervenants dans la mise en place de la réforme d'une base de données au ministère pour la collecte d'informations et de documents relatifs au projet,

* la soumission de rapports trimestriels au ministre sur l'avancement des travaux de mise en place de la réforme.

Art. 3 - Le délai de réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat est fixé à cinq ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent décret et ce, selon les étapes qui suivent :

1) La première année : l'unité est chargée notamment des travaux suivants :

- le suivi de l'étape de formation dans la gestion budgétaire par objectifs,

- le démarrage de l'élaboration d'une base de données, la discussion du plan des programmes du ministère avec les administrations et les cadres concernés puis la conduite des travaux de fixation de ces programmes et du cadre de performance de chaque programme,

- la conduite des travaux d'élaboration d'un exercice relatif au budget du ministère pour l'année prochaine et la fixation des tableaux de passage à la classification budgétaire selon les programmes,

- le démarrage de l'élaboration du projet annuel de performance pour la troisième année et du projet du budget du ministère selon les programmes,

- la soumission de rapports trimestriels au ministre de l'industrie sur l'avancement des travaux de mise en place de la réforme.

2) La deuxième année : l'unité est chargée notamment des travaux suivants :

- la fixation des derniers tableaux de passage de la classification budgétaire actuelle à la classification budgétaire selon les programmes,

- la conduite des travaux d'élaboration du budget du ministère pour l'année prochaine suivant l'approche de la gestion par objectifs et en coordination directe avec les administrations concernées,

- la conduite des travaux d'élaboration du cadre des dépenses à moyen terme pour le ministère et pour chaque programme,

- la conduite des travaux d'élaboration des rapports et des documents qui accompagnent les projets des budgets annuels selon la programmation,

- actualisation de la base de données pour la collecte d'informations et de documents relatifs au projet et sa mise à la disposition des intervenants dans la mise en place de la nouvelle réforme.

3) La troisième année : l'unité est chargée notamment des travaux suivants :

- l'application progressive des solutions techniques pour harmoniser la gestion des finances publiques avec la gestion du budget par objectifs,

- la formation des cadres du ministère dans l'ensemble des solutions techniques convenues,

- la conduite des travaux d'élaboration du budget du ministère pour l'année prochaine suivant l'approche de la gestion par objectifs et en coordination directe avec les administrations concernées,

- la conduite des travaux d'élaboration du cadre des dépenses à moyen terme pour le ministère et pour chaque programme,

- la conduite des travaux d'élaboration des rapports et des documents qui accompagnent les projets des budgets annuels selon la programmation.

4) La quatrième année : l'unité est chargée notamment des travaux suivants :

- l'application progressive des solutions techniques pour harmoniser la gestion des finances publiques avec la gestion du budget par objectifs,

- la formation des cadres du ministère dans l'ensemble des solutions techniques convenues,

- la conduite des travaux d'élaboration du budget du ministère pour l'année prochaine suivant l'approche de la gestion par objectifs et en coordination directe avec les administrations concernées,

- la conduite des travaux d'élaboration du cadre des dépenses à moyen terme pour le ministère et pour chaque programme,

- la conduite des travaux d'élaboration des rapports et des documents qui accompagnent les projets des budgets annuels selon la programmation.

5) La cinquième année : l'unité est chargée notamment des travaux suivants :

- la conduite des travaux d'élaboration du budget du ministère pour l'année prochaine suivant l'approche de la gestion par objectifs et en coordination directe avec les administrations concernées,

- le support des chefs de programme pour l'exécution effective du budget selon la nouvelle approche,

- la conduite des travaux d'élaboration du cadre des dépenses à moyen terme pour le ministère et pour chaque programme,

- la conduite des travaux d'élaboration des rapports et des documents qui accompagnent les projets des budgets annuels selon la programmation.

Art. 4 - L'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat comprend les emplois fonctionnels suivants :

- le chef de l'unité avec rang et avantages de directeur général d'administration centrale,

- deux directeurs avec rang et avantages de directeur d'administration centrale,

- deux sous-directeurs avec rang et avantages de sous-directeur d'administration centrale,

- quatre chefs de service avec rang et avantages de chef de service d'administration centrale.

Art. 5 - Il est créé au sein du ministère chargé de l'industrie une commission présidée par le ministre chargé de l'industrie ou son représentant, chargée d'examiner toutes les questions relatives au suivi et à l'évaluation des missions confiées à l'unité créée en vertu du présent décret.

Les membres de la commission sont désignés par arrêté du chef du gouvernement sur proposition du ministre chargé de l'industrie. Le président de la commission peut inviter toute personne dont la participation est jugée utile pour assister aux travaux de la commission avec avis consultatif.

La commission se réunit sur convocation de son président au moins une fois tous les six mois et chaque fois que la nécessité l'exige. Elle ne peut délibérer valablement qu'en présence au moins de la moitié de ses membres. Les décisions de la commission sont prises à la majorité des voix de ses membres présents et en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Le secrétariat de la commission est assuré par la direction générale des services communs au ministère chargé de l'industrie.

Art. 6 - Le ministre chargé de l'industrie soumet au chef du gouvernement un rapport annuel sur l'activité de l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat, et ce, conformément aux dispositions de l'article 5 du décret susvisé n° 96-1236 du 6 juillet 1996.

Art. 7 - Le ministre de l'industrie et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 6 juin 2013.

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

Par décret n° 2013-2442 du 5 juin 2013.

Madame Mounira Khemiri, analyste en chef, est chargée des fonctions d'inspecteur à l'inspection générale du ministère de l'industrie.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2000-134 du 18 janvier 2000, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages de sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-2443 du 5 juin 2013.

Il est accordé à Monsieur Ibrahim Hamdaoui une dérogation d'exercer dans le secteur public pour une année, à compter du 1^{er} octobre 2012.